



Commune de Samognat

Note de présentation brève et synthétique Du Compte administratif 2018 Et du Budget primitif 2019

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe aux documents budgétaires (budget primitif et compte administratif) afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le compte administratif d'une année N retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la commune au cours de cette année N ; il doit être voté par le conseil municipal avant le 30 juin de l'année suivant celle à laquelle il se rapporte.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de la collectivité. D'un côté, la section de fonctionnement assurant la gestion des affaires courantes et récurrentes, et de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à équiper la commune et préparer l'avenir.

⇒ La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien ; la section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent de la commune et de ses services.

Pour notre commune, **les recettes de fonctionnement** correspondent pour une grande partie aux sommes encaissées au titre des impôts locaux, et des dotations versées par l'Etat, et pour une partie moindre, aux revenus des immeubles (location de logements, de la salle polyvalente), et autres remboursement partiel de TVA sur entretien des voies et des bâtiments publics, paiements de redevances, ou vente de bois.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, des voies, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un nouvel emprunt.

⇒ La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. L'investissement contribue à accroître le patrimoine communal.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création. On retrouve également dans ces dépenses, le remboursement du capital des emprunts en cours.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement), au Fonds de Compensation de la TVA et aux subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple subventions reçues pour les travaux de mise en accessibilité d'un bâtiment, la mise en sécurité d'une voie, etc.)

II. Le compte administratif 2018

a) Contexte

Le compte administratif 2018 a été voté le 1^{er} avril 2019 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie durant ses heures d'ouverture.

Le budget primitif 2018 a été voté le 09 avril 2018 avec une volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement en diminuant les charges à caractère général, les charges financières ;
- de minimiser les dépenses d'investissements afin d'assurer le financement des travaux d'aménagement de la traversée du hameau de Condamine qui devront se réaliser en 2019 ;
- de mobiliser des subventions chaque fois que possible.

b) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement en 2018

Les dépenses de fonctionnement 2018 représentent 529 832,22 euros, dont 491 134,40 € **de dépenses réelles**.

Les frais de personnel (salaires, médecine préventive, œuvres sociales) représentent 23,64% des dépenses réelles de fonctionnement de la commune. Au 31 décembre 2018 la collectivité compte 3 agents titulaires à temps complet : 1 adjoint technique, 1 rédacteur principal de 1^{ère} classe et 1 adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet depuis le 1^{er} septembre 2018.

Les recettes de fonctionnement 2018 représentent 550 542,06 € euros, dont 512 819,84 € **de recettes réelles**. Au montant total des recettes de l'année 2018 s'ajoutera l'excédent reporté de l'année 2017 s'élevant à 365 410,29 € (=Budget général : 282 632,19€ Budget de l'eau 82 778,10€).

Le résultat de clôture de l'exercice 2018 de la section de fonctionnement fait donc apparaître un résultat excédentaire de 386 120,13 (=RF :550 542,06€ - DF : 529 832,22€ + excédent 2017 : 365 410,29€).

Les recettes de fonctionnement des communes ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution ; voici par exemple l'évolution sur ces trois dernières années de la dotation globale de fonctionnement versée à Samognat :

DGF 2016 = 33 925 €
DGF 2017 = 22 372 €
DGF 2018 = 16 542€

Les dépenses 2018	Description	Montant en €
Charges à caractère général	Energie, combustibles, carburants, entretien des voies, des bâtiments, des véhicules, télécommunications, assurances, achat de petits matériels, etc.	84 567,66
Charges de personnel et frais assimilés	Salaires, charges, assurance des personnels, médecine préventive, formations.	116 120,18
Atténuations de produits	Contributions au Fonds National de garantie individuelle des ressources et Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (reversement de ressources fiscales à des collectivités défavorisées.	55 897,17
Autres charges de gestion courante	Indemnités des élus, participation aux frais de fonctionnement des écoles, contribution aux organismes de regroupement, et au SDIS, subventions aux associations	144 327,69
Charges financières	Intérêts des emprunts en cours	23 077,68
Charges exceptionnelles	Transfert des résultats d'exploitation du budget eau et assainissement à HBA	67 054,02
Opérations d'ordre de transfert entre sections	Amortissements obligatoires	38 697,82
TOTAL		529 832,22
Dont Dépenses réelles		491 134,40

Les recettes 2018	Description	Montant en €
Produits des services, du domaine et ventes diverses	Redevances d'occupation du domaines public (gaz, électricité) ; vente de bois ; remboursement des frais de personnel mis à disposition de l'intercommunalité	7 197,97
Impôts et taxes	Impôts des ménages ; taxe sur les pylônes électriques ; allocation de compensation de l'intercommunalité pour le transfert de certaines compétences et la perte de ressources fiscales ; autres taxes.	428 217,89
Dotations, subventions et participations	Dotations et participations de l'Etat (DGF FCTVA, frais organisation d'élections)	42 086,00
Autres produits de gestion courante	Revenus des immeubles, baux communaux	29 770,18
Produits financiers	Dividendes sur actions SEMCODA	88,00
Produits exceptionnels	Vente du camion, remboursement d'un appareil auditif d'un agent, Remboursement assurance du camions, remboursement CIGAC (assurance du personnel), contrepassation ICNE 2017 du budget eau et assainissement	5 459,80
Opérations d'ordre	Loyer Semcoda, moins-value du camion, reprises sur amortissement	37 722,22
TOTAL		550 542,06
Dont TOTAL RECETTES REELLES		512 819,84

c) La fiscalité

En 2016 et 2017, le conseil municipal souhaitait maintenir les taux des taxes directes locales au même niveau que celui de 2015.

En 2018, il a décidé de les augmenter afin d'assurer l'avenir et l'équilibre de la section de fonctionnement, les taux appliqués ont donc été les suivants:

- Taxe d'habitation : 6,88%
- Taxe foncière sur le bâti : 15,59%
- Taxe foncière sur le non bâti : 36,09 %

Le produit de la fiscalité locale s'élève en 2018 à 189 017€

d) Vue d'ensemble de la section d'investissement 2018

<u>Dépenses d'investissements</u>	<u>Description</u>	<u>Montant en €</u>
Immobilisations incorporelles	Frais d'études, relevés topographiques, frais d'assistance à maîtrise d'ouvrage...pour les travaux de la Traversée de Condamine	5 232,48
Immobilisations corporelles	Réalisations en gras ci-dessous	22 079,41
Emprunts et dettes assimilées	Remboursement du capital de la dette	55 540,23
Opérations pour compte de tiers	Frais d'études, relevés topographiques, frais d'assistance à maîtrise d'ouvrage...pour les travaux eau et assainissement de la Traversée de Condamine pour le compte de HBA (3/5 des frais)	7 848,72
Opérations d'ordre de transfert entre sections	Loyer Semcoda, moins-value sur cession, reprise sur amortissement	37 722,22
Opérations patrimoniales	Intégration de la voie d'accès au golf dans la voirie communale	147 816,82
TOTAL		287 259,39
<i>Dont dépenses réelles</i>		101 720,35

<u>Recettes d'investissements</u>	<u>Description</u>	<u>Montant en €</u>
Dotations, fonds divers et réserves	FCTVA reversé sur dépenses 2017 - Taxe d'aménagement - versement d'une partie de l'excédent de fonctionnement 2017 (103 831,43 €)	184 834,73
Autres groupements	Remboursement du SIEA sur la mise en souterrain des réseaux télécom et électriques Moulin du Pont et remplacement du point EP 98	5121,40
Opérations d'ordre de transfert entre sections	Amortissements obligatoires + sortie du bien du camion renault	38 697,82
Opérations patrimoniales	Intégration de la voie d'accès au golf dans la voirie communale	147 816,82
TOTAL		376 470,77
<i>Dont recettes réelles</i>		189 956,13

Les principaux projets d'investissement inscrits en dépenses au budget de l'année 2018 étaient les suivants ; les lignes apparaissant en gras ont été réalisées :

- **Acquisitions de terrains en bord de piste forestière pour un reboisement futur ;**
- **Reprise du mur de la mairie et du parking de la salle des fêtes ;**
- **Intégration de voie d'accès au golf dans la voirie communale ;**
- **Plaques de numéros de maison ;**
- **Poubelles de rue ;**
- **Extincteur pour le local des archives de la mairie ;**
- **Remorque benne pour le tracteur ;**
- **Achat de 3 postes téléphoniques pour la mairie ;**
- **Achat d'un onduleur pour le photocopieur ;**
- Relevés topographiques et missions de maîtrise d'œuvre de l'aménagement de la traversée du hameau de Condamine (voirie et travaux d'eau et d'assainissement) ;
- Mise en souterrain réseau basse tension hameau de Condamine ;
- Acquisition parcelle D 1158 ;
- Cloison mobile de la salle du conseil municipal ;
- Mise en souterrain réseau télécommunication du hameau de Condamine,
- Stores vénitiens de la salle commune de la Résidence Joséphine ;

Les dépenses d'investissement représentent 287 259,39 €, dont 101 720,35 € de dépenses réelles.

Au total des dépenses de 2018 vient s'ajouter le résultat déficitaire de clôture de l'année 2017 s'élevant à -56 734,88 € (= -67 754,39€ du Budget général + 11 019,51€ du Budget de l'eau).

Les recettes d'investissement représentent elles 376 470,77 €, dont 189 956,13 € de recettes réelles.

Certains crédits inscrits au budget 2018 et engagés avant le 31 décembre n'ont toutefois pas été utilisés, ils seront reportés au budget 2019 au titre des « Restes à Réaliser », leur montant s'élève à 44 593,10 €

Le résultat de clôture 2018 de la section d'investissement fait ainsi apparaître un besoin de financement de 12 116,60 € (R 376 470,77€ – déficit clôture 2017 investissement 56 734,88€ – D 287 259,39€ – RAR 44 593,10€) qui sera assuré par le résultat positif de la section de fonctionnement.

e) Principaux ratios 2018

1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	702.62
2	Produit des impositions directes/population	270.41
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	733.65
4	Dépenses d'équipement brut/population	50.30
5	Encours de dette/population	725.66
6	DGF/population	48.31
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	23.64%
8	Dépenses de fonctionnement. et remboursement de la. dette en capital/recettes réelles de fonctionnement	106.60
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	6.86%
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	98.91%

f) Etat de la dette au 31 décembre 2018

Emprunts à taux fixes	Organisme prêteur	Montant initial de l'emprunt	Capital restant dû au 01/01/2018	Capital restant dû au 31/12/2018	Durée résiduelle au 31/12/2018	Taux	Annuités de l'exercice	
							Capital	Intérêts
AMENAGEMENT GIRATOIRE DE CONDAMINE / MIN231073EUR/02	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	380 000,00	101 052,91	71 401,23	2,08	4,18	29 651,68	3 763,24
INVESTISSEMENTS 2009 / A0109166000	CAISSE EPARGNE RHONE Alpes	600 000,00	406 180,26	380 291,71	10,08	4,69	25 888,55	19 314,44
TOTAL		980 000,00	507 233,17	451 692,94			55 540,23	23 077,68

III Le budget primitif 2019

a) Contexte

Le budget primitif a été voté le 01 avril 2019 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie durant ses heures d'ouverture.

Il s'agit d'**une prévision**, contrairement au compte administratif qui est une photo des comptes à la fin de l'exercice comptable, le budget doit être équilibré en dépenses et en recettes.

b) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement prévues en 2019 :

Les dépenses de fonctionnement 2019 représentent 880 980.74 euros, dont **504 520.58€ de dépenses réelles**.

Les frais de personnel (salaires, médecine préventive, œuvres sociales) représentent 23.79% des dépenses réelles de fonctionnement de la commune. Au 1^{er} janvier 2019 la collectivité compte 3 agents titulaires tous à temps complet : 1 adjoint technique, 1 adjoint administratif principal de 2^{ème} classe et 1 rédacteur principal de 1^{ère} classe.

Les recettes de fonctionnement 2019 représentent le même montant, puisque le budget doit être équilibré, soit 880 980.74 euros, dont **504 520.58€ de recettes réelles et 374 003.53 € d'excédents 2018** reportés des résultats du budget communal.

La page suivante décrit de façon synthétique les dépenses et recettes de fonctionnement prévues en 2019.

<u>Les dépenses 2019</u>	Description	Montant en €
Charges à caractère général	Energie, combustibles, carburants, entretien des voies, des bâtiments, des véhicules, télécommunications, assurances, achat de petits matériels, etc...	161 504,58
Charges de personnel et frais assimilés	Salaires, charges, assurance des personnels, médecine préventive, formations.	120 005,00
Atténuations de produits	Contributions au Fonds National de garantie individuelle des ressources et Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (versement de ressources fiscales à des collectivités défavorisées).	48 195,00
Autres charges de gestion courante	Indemnités des élus, participation aux frais de fonctionnement des écoles, contribution aux organismes de regroupement, et au SDIS, subventions aux associations.	154 216,00
Charges financières	Intérêts des emprunts en cours.	20 600,00
TOTAL		880 980,74
Dont Dépenses réelles		504 520,58

<u>Les recettes 2019</u>	Description	Montant en €
Résultat de fonctionnement	Report des excédents 2018.	374 003,53
Produits des services, du domaine et ventes diverses	Redevances d'occupation du domaines public (gaz, électricité) ; vente de bois ; remboursement des frais de personnel mis à disposition de l'intercommunalité, etc...	19 409,21
Impôts et taxes	Impôts des ménages ; taxe sur les pylônes électriques ; allocation de compensation de l'intercommunalité pour le transfert de certaines compétences et la perte de ressources fiscales ; autres taxes.	421 610,00
Dotations, subventions et participations	Dotations et participations de l'Etat (DGF, FCTVA, frais organisation d'élections)	30 808,00
Autres produits de gestion courante	Revenus des immeubles, loyers des différents baux communaux	28 345,00
Opérations d'ordre	Part annuelle du loyer SEMCODA encaissé d'avance et reprise sur amortissements déjà réalisés d'immobilisations	6 805,00
TOTAL		880 980,74
Dont TOTAL RECETTES REELLES (hors excédents reportés)		500 172,21

c) La fiscalité

Pour rappel en 2018, la commune a augmenté les impôts afin de pouvoir assurer le financement des travaux d'aménagement de la traversée du hameau de Condamine. En 2019, le conseil municipal n'a pas souhaité augmenter de nouveaux les taux des impôts locaux, ceux-ci restent donc les suivants :

- Taxe d'habitation : 6,88%
- Taxe foncière sur le bâti : 15,59%
- Taxe foncière sur le non bâti : 36,09 %

Le produit attendu de la fiscalité locale en 2019 s'élève à 196 596 €

d) Vue d'ensemble de la section d'investissement 2019

Dépenses d'investissements	Description	Montant en €
Immobilisations incorporelles	Etudes, avis publics pour consultation pour marché relatif aux travaux d'aménagement de la traversée de Condamine	7 719,96
Subventions d'équipement	Enfouissement des réseaux basse tension au hameau de Condamine	14 100,00
Immobilisations corporelles	Acquisitions de terrains, Citerne incendie pour le Moulin du Pont avec son aménagement., Réparation des abat-son de l'église, Stores pour les baies de la salle commune de la Résidence Joséphine, Benne pour le tracteur pour l'arrosage et Travaux d'aménagement de la place et du parking du hameau de Condamine	171 914,01
Immobilisations en cours	Avance au marché de travaux d'aménagement de la traversée du hameau de Condamine	37 045,00
Emprunts et dettes assimilées	Remboursement du capital de la dette	58 031,00
Opération pour compte de tiers	Travaux eau et assainissement pour le compte d'HBA et travaux d'aménagement de la RD 18 dans la traversée de Condamine	578 720,00
Opérations d'ordre de transfert entre sections	Versement à la section de fonctionnement de la part annuelle du loyer SEMCODA qui a été versé d'avance en une seule fois et reprise sur amortissements des immobilisations	6 805,00
Opérations patrimoniales	Part restant à la charge de la commune pour des travaux réalisés sur la Route Départementale Intégration des frais d'étude et d'insertion au compte des travaux d'aménagement de la traversée de Condamine	264 596,00
TOTAL		1 138 930,97
<i>Dont dépenses réelles</i>		<i>867 529,97</i>

Recettes d'investissements	Description	Montant en €
Solde d'exécution	Excédent 2018 reporté	32 476,50
Virement de la section de fonctionnement		376 460,16
Dotations, fonds divers et réserves	FCTVA et excédents de fonctionnement capitalisés	14 516,60
Subventions d'investissement reçues	Subvention de la Région, du Département et de Haut-Bugey-Agglomération pour la réalisation d'une place et d'un parking à Condamine	25 711,00
Subventions d'équipement versées	Remboursement par le Syndicat Intercommunal d'Energie et de E-communication de trop perçus	4 804,00
Subventions des opérations pour le compte de tiers	Remboursement de HBA pour les travaux d'eau et d'assainissement sur RD 18 à Condamine. Subvention de HBA et du Département pour l'aménagement de la RD 18 dans la traversée du hameau de Condamine.	420 366,71
Opérations patrimoniales	Intégration des frais d'étude et d'insertion au compte des travaux d'aménagement de la traversée de Condamine Part restant à la charge de la commune pour les travaux sur la RD 18 fait pour le compte du Département, Intégration de l'avance au compte des travaux d'aménagement de la traversée de Condamine	264 596,00
TOTAL		1 138 930,97
<i>Dont recettes réelles</i>		<i>465 398,31</i>

Les prévisions d'investissements pour l'année 2019 portent d'abord sur la réalisation des restes à réaliser de 2018 (acquisition de terrains, mise en souterrain réseau télécommunications hameau de Condamine, stores vénitien salle commune de la résidence Joséphine, relevé topographique, missions de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement de la traversée de Condamine) ensuite essentiellement sur l'aménagement de la traversée du hameau de Condamine puis l'installation et l'aménagement d'une citerne incendie au Moulin du Pont, l'acquisition d'une benne pour le tracteur et la réparation des abat-son de l'église .

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L 5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à SAMOGNAT, le 01 avril 2019

Le Maire,



Annie ESCODA

